



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 4 novembre 2024

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, no 09 / 2024

Crédit d'investissement complémentaire pour l'étude du Plan d'aménagement communal (Pacom)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Les directives fédérales et cantonales traitant de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ont dicté aux communes suisses d'effectuer une révision complète ou partielle de leur Plan d'aménagement communal (Pacom).

Le Conseil Général, dans sa séance du 4 octobre 2018, a validé un crédit de CHF 77'000.- pour cette révision.

Le Conseil Général, dans sa séance du 26 octobre 2022, a accepté le nouveau Plan d'aménagement communal.

II. Situation actuelle

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) a validé la décision du Conseil Général ce qui a eu pour effet, l'entrée en vigueur de notre nouveau Pacom en date du 5 décembre 2023.

III. Justification de la demande de crédit complémentaire

Ce dossier de révision a été étudié par la Municipalité pendant plusieurs années. Il a débuté par la mise en zone réservée de l'ensemble du territoire communal en 2017.

La Municipalité s'est appuyée sur plusieurs mandataires spécialisés et de nombreuses séances, rapports et autres rencontres ainsi que le traitement des différents recours ont dû être fixés durant les quelques 8 ans de traitement de ce dossier.

Celui-ci a d'ailleurs évolué en cours de route et à la suite de la modification des directives du Plan directeur cantonal durant cette période. De ce fait, notre Pacom a dû s'adapter.

IV. Financement

Demande de crédit du préavis no 08 / 2018	CHF 77'000,00
Etude, réalisation, mise à l'enquête et finalisation	CHF 109'783,26
Subvention de l'Etat de Vaud (DGTL)	CHF 26'415,35
Crédit complémentaire demandé	CHF 6'367,91

V. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite que le Conseil Général donne son accord à ce crédit complémentaire d'investissement.

La Municipalité propose que le Conseil Général prenne les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité no 09 / 2024 concernant la demande de crédit complémentaire pour l'étude du Plan d'aménagement communal (Pacom) ;
- Vu le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- Vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance.

décide

- 1) approuve le dépassement du crédit d'investissement de CHF 6'367,91 au préavis no 08 / 2018 ;
- 2) autorise formellement la Municipalité a emprunté tout ou en partie la somme susmentionnée ;

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz

Myriam Gex-Fabry

Syndic

Secrétaire municipale